

Sur convocation du Maire en date du 28 décembre 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 janvier 2018 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Maryanne JEANDEMANGE

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 7 décembre 2017

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour un bien rue de la Gare vendu 63.000,00 €.

Point n°3 : Convention cadre avec le Centre de Gestion des Vosges

Les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer des remplacements d'agents momentanément indisponibles. Ces agents peuvent être mis à la disposition mais il y a lieu d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion. Après explications, le Conseil Municipal approuve la convention cadre et autorise le Maire à la signer et à avoir recours, le cas échéant, au service de missions temporaires en fonction des nécessités de service.

Point n°4 : Régime indemnitaire filière technique : RIFSEEP

Un nouveau régime indemnitaire appelé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est mis en place pour valoriser l'exercice de chaque Fonction. Des critères sont définis pour apprécier l'engagement et la manière de servir. Ce régime indemnitaire vient en remplacement du système indemnitaire existant. Après explications, le Conseil Municipal accepte la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique tel qu'il a été décrit.

Point n°5 : Retrait d'une collectivité au SDANC

La Commune de Crainvilliers demande son retrait du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif. Les membres du Syndicat ont accepté cette demande. Le Conseil Municipal accepte également ce retrait.

Point n°6 : Adhésion au SMIC

La commune de Boulaincourt, le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe, le SIVOS du canton de Senones, le SIVOS les Coquelicots et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vraie et du Xaintois ont demandé leur adhésion au SMIC. Le Conseil Municipal accepte ces adhésions.

Point n°7 : Modification des statuts du SMDEV

Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges a été transformé en Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) et quelques modifications en découlent : compétence optionnelle éclairage public, prise d'une nouvelle compétence optionnelle relative aux infrastructures de charges à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables, passage de 101 délégués à 61, les délégués suppléants ne seront plus rattachés nominativement à un titulaire.

Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts du syndicat.

Point n°8 : Fixation du prix du m3 d'eau

Le Maire propose une augmentation de 5 centimes sur la consommation 2018 facturée en 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette augmentation. Ce qui portera le prix du m3 d'eau à 1.42 €

Point n°9 : Contribution au SDIS

La contribution de la Commune au Service d'Incendie et de Secours pour l'année 2018 est de 39.436,23 €

Point n°10 : Population légale INSEE

Suite au dernier recensement de la population, la commune de Darnieulles compte 1531 habitants soit 33 habitants de moins qu'au recensement précédent.

Point n°11 : Fonds de concours CAE et appel à projet DETR

Le Maire fait un point sur les éventuels investissements à venir et à définir au moment de l'élaboration des budgets et informe le Conseil Municipal que certains d'entre eux pourront faire l'objet d'une subvention de la part de la Communauté d'Agglomération d'Epinal soit par la DETR.

Cette année, la commune percevra pour ses investissements de la rue de Mirecourt, la somme de 42.467,00 € de fonds de concours (addition de trois années).

Point n° 12 : Projet de l'association Maurice VISSA

L'association souhaiterait acheter l'ancienne maison d'habitation rue de la Gare où est né Maurice VISSA et où la gestapo est venue le chercher le 17 juillet 1944 le soupçonnant de faire partie de la Résistance. L'association demande un soutien de la commune. Cette maison deviendrait « La Maison des Cités Ouvrières » avec un double objectif : lieu de documentation et de recherches sur la déportation et lieu de documentation et futur musée des cités ouvrières. Sur le principe, le Conseil Municipal est d'accord sur ce soutien.

Informations et questions diverses

Taxe d'habitation : la commune compte 590 foyers fiscaux, 76 foyers ne payent pas la TH, nouveaux foyers exonérés en 2020 : 444 soit 88.14 %. Le dégrèvement serait de 281.380,00 €. Comment va-t-il être compensé ?

Courrier de l'académie de Nancy-Metz : une faiblesse des effectifs est constatée pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. Cette évolution place l'école élémentaire dans le champ d'étude des écoles susceptibles de faire l'objet d'un retrait d'emploi dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Subvention : un particulier a reçu une aide financière de l'ANAH, de la CAE, de la Région et du Département dans le cadre du programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique de l'Habitat ».

Dépôt sauvage : trouvé à l'entrée du bois du Grand Beha le 18 décembre. Deux noms ont été trouvés et plainte a été déposée en Gendarmerie.

PACS : les PACS se font désormais en Mairie.

Dispositif DYRUN : la Région et la CAE offre la possibilité à la Commune de tester une nouvelle solution Internet qui pourra être testée par nos administrés.

Bâtiment du Judo : les serrures intérieures sont à revoir

Poteaux éclairage public : les anciens lampadaires du parking de la Mairie sont entreposés aux ateliers municipaux et un particulier est intéressé pour les acheter.

Prochaine réunion de conseil municipal : le 1^{er} février 2018 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h30.